

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de résolution numéro PPR06-2021 adopté le 17 mai 2021

Résolution numéro 2021-<-< accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2021-0809 pour l'établissement situé au 825, boulevard Industriel, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210427-11, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

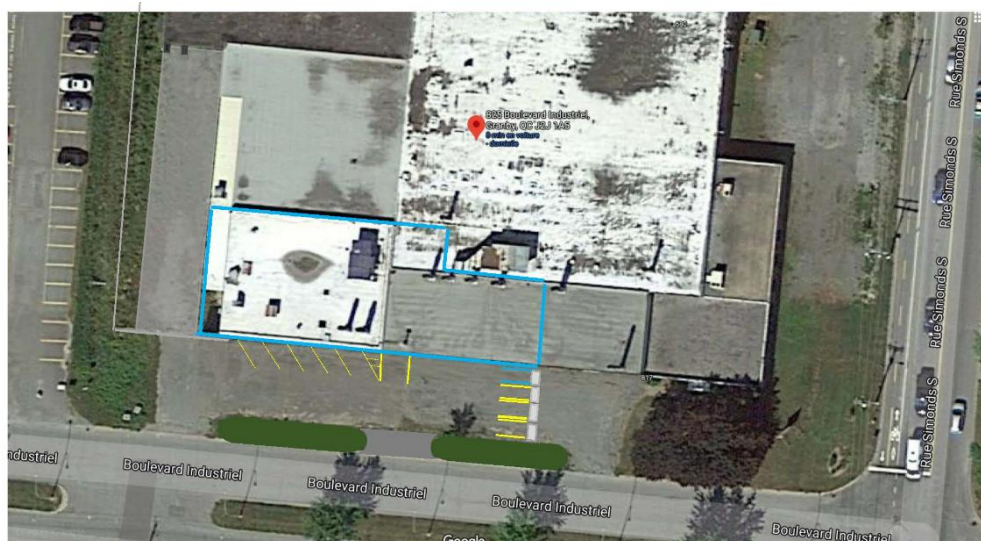
CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR06-2021, lors de la séance du conseil tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR<-2021, lors de la séance du conseil tenue le < ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller <
 appuyé par le conseiller <

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2021-0809 de la façon suivante :
 - 2.1 À permettre l'implantation d'une entreprise de réparation, de location et de vente de chariots élévateurs faisant partie de la classe d'usages « Cvéhl », tel que défini au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, sur la propriété située au 825, boulevard Industriel, composée des lots numéros 4 247 008 et 6 268 310 du cadastre du Québec.



3. Conditions relatives à la location et à la vente de chariots élévateurs :
 - 3.1 Aucun entreposage extérieur de chariots élévateurs destiné à la vente n'est autorisé.

4. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 825, boulevard Industriel se résume comme suit :

4.1 L'immeuble est situé dans la zone industrielle portant le numéro HH13I (secteur au nord du boulevard Industriel, au sud de la rue Moeller, à l'ouest de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Georges-Cros);

4.2 La demande vise à permettre la location et la vente de chariots élévateurs faisant partie de la classe d'usages « Cvéhl » sur la propriété du 825, boulevard Industriel. Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, uniquement les usages de services de réparation et d'entretien de machinerie lourde sont autorisés pour cette classe d'usages;

4.3 Le régime des droits acquis prévu au Règlement numéro 0663-2016 de zonage s'applique aux nouveaux usages prévus à la présente résolution.

5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone industrielle concernée HH13I telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au nord du boulevard Industriel, au sud de la rue Moeller, à l'ouest de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Georges-Cros,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 7 mai 2021.

